

Réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2006

Ordre du jour

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2006.

Voté à l'unanimité

2 – Validation du PLU

Le rapport de présentation (issu de la phase diagnostic) est désormais achevé, et préalablement étudié par les membres du Comité de Pilotage (mardi 23 mai) ainsi que le projet de règlement.

Les autres pièces du dossier (PAC, plan de zonage, PADD, Réserves foncières...) sont déjà établies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) dorénavant dénommé Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaborée et à quelle étape de la procédure le dossier se situe. Il rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de PLU et présente le bilan de cette concertation.

Le Conseil Municipal DECIDE par 10 Voix POUR et 9 ABSTENTIONS :

- De tirer le bilan de la concertation
- D'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Martillac tel qu'il est annexé à la présente,

Le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis au Préfet, ainsi qu'aux autres personnes publiques associées à la révision.

3 - DUP

La note de cadrage établie par les services de l'Etat dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme présentait parmi les enjeux en matière d'habitat un certain nombre de préconisations, et notamment l'intervention de la commune sur le parc locatif social en favorisant l'implantation de petites opérations à proximité des zones de services.

Le PLU a pris en compte ces préconisations en définissant à proximité immédiate du bourg un espace réservé à la création de logements sociaux.

Il s'agit des parcelles plus communément appelées « terrain de boules ».

Leurs situations géographiques, leurs dessertes par tous les réseaux nous ont conduits dès la dénonciation du bail avec le club de pétanque (fin 2001) à faire des propositions d'acquisition successives pour y réaliser des opérations d'intérêt public (extension de l'école, crèche), et dernièrement des logements sociaux.

Ces propositions d'acquisition au prix des Domaines se sont toujours soldées par un échec.

La volonté et la nécessité de répondre à la forte demande de familles martillacaises en réalisant rapidement un programme de logements adaptés, et la sollicitation du CCAS dans sa délibération du 1^{er} juin 2005, nous conduisent à défaut d'accord amiable à entreprendre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la maîtrise foncière.

Avant de lancer une telle procédure, une consultation a été lancée pour évaluer auprès d'opérateurs sociaux et para sociaux la faisabilité économique et sociale d'un tel programme.

La société AQUITANIS d'une part s'engagerait à réaliser un programme de 30 maisons individuelles ainsi qu'un bâtiment spécifique dédié à l'accueil d'adultes handicapés, d'autre part établirait et porterait pour son propre compte le dossier d'expropriation après avoir préalablement tenté une nouvelle négociation.

Le portage de ce projet par une structure sociale professionnelle est une garantie de transparence et un gage de réussite.

L'objet de la délibération portera sur l'approbation du programme immobilier et la délégation à Aquitanis des procédures et dispositifs d'ordres administratifs et réglementaires nécessaires au projet.

Le Conseil municipal a pour ce faire délibéré afin de confier cette compétence à Aquitanis.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 9 POUR : 10

4 – Périmètre SAGE

La Préfecture a transmis le dossier de consultation concernant le futur périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement des Eaux) sur la vallée de la Garonne, dans lequel la commune est incluse.

La commune sera plus tard consultée sur le contenu de ce schéma.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 POUR : 18

5 – Circuit de transport scolaire

La Communauté de communes a en charge dès la rentrée scolaire de septembre d'organiser le transport scolaire des collèges et des lycées.

Concernant le transport scolaire pour les 7 enfants de Martillac inscrits en primaire qui en bénéficiaient l'an dernier, il sera maintenu exceptionnellement avec le véhicule 9 places de la commune.

Un dossier de création de circuit a été validé par la DDE et l'Inspection d'Académie, et sera ensuite déposé auprès du service Transport du Conseil Général (co-financeur).

Voté à l'unanimité

6 – Questions diverses